



Forest Stewardship Council®



# **Guide pour les Groupes d'élaboration de normes : Élaboration de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation**

FSC-GUI-60-009 V1-0 FR

<b>Titre :</b>	Guide pour les Groupes d'élaboration de normes : Élaboration de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation
<b>Code de référence du document :</b>	FSC-GUI-60-009 V1-0 FR
<b>Approbation :</b>	Conseil d'administration FSC
<b>Contact pour tout commentaire :</b>	FSC International Center - Performance and Standards Unit - Adenauerallee 134 53113 Bonn, Allemagne
	 +49-(0)228-36766-0  +49-(0)228-36766-30  <a href="mailto:psu@fsc.org">psu@fsc.org</a>

© 2020 Forest Stewardship Council, A.C. Tous droits réservés.

Aucune partie du présent ouvrage, protégé par le droit d'auteur, ne peut être reproduite ni copiée sous aucune forme ou par aucun moyen (graphique, électronique ou mécanique, y compris par la photocopie, l'enregistrement, l'enregistrement sur cassette ou par des systèmes électroniques de récupération des données) sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

La version papier de ce document n'est fournie qu'à titre indicatif. Veuillez vous référer à la version électronique disponible sur le site internet FSC ([www.fsc.org](http://www.fsc.org)) pour être sûr de disposer de la version la plus récente.

Cette version française est proposée à titre indicatif. En cas de divergence d'interprétation ou d'erreur de traduction, la version en anglais figurant sur le site internet FSC ([ic.fsc.org](http://ic.fsc.org)) fait foi.

**Guide pour les Groupes d'élaboration de normes :  
élaboration de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation**

FSC-GUI-60-009 V1-0 FR

Le Forest Stewardship Council® (FSC®) est une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif créée pour promouvoir une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts du monde.

Selon FSC, les forêts de la planète doivent répondre aux droits et besoins sociaux, écologiques et économiques de la génération actuelle, sans compromettre ceux des générations futures.

## Table des matières

Table des matières .....	2
Liste des figures.....	3
<b>1 Préambule.....</b>	<b>4</b>
1.1 Contexte et objectif.....	4
1.2 Champ d'application.....	4
1.3 Objectifs des cadres nationaux pour les HVC.....	5
1.4 Rôles et responsabilités du réseau FSC.....	6
1.5 Aspects normatifs du guide HVC .....	8
1.6 Évaluation des cadres HVC par la Performance and Standards Unit FSC .....	9
1.7 Dates d'entrée en vigueur et de validité.....	9
1.8 Références.....	10
<b>2 Instructions à l'attention des groupes d'élaboration de normes pour l'utilisation du Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation.....</b>	<b>11</b>
2.1 Terminologie.....	11
2.2 Instructions générales .....	12
2.3 Identification des hautes valeurs de conservation .....	14
2.4 Évaluation des hautes valeurs de conservation .....	16
2.5 Stratégies de gestion pour le maintien et/ou l'amélioration des HVC.....	18
2.6 Suivi des hautes valeurs de conservation .....	20
<b>3 Conseils généraux sur les HVC à l'attention des groupes d'élaboration de normes ....</b>	<b>22</b>
3.1 <i>La protection des HVC dans les Principes et critères FSC</i> .....	22
3.2 Méthodologie pour le maintien et/ou l'amélioration des HVC .....	23
3.3 Éléments-clés de la méthodologie HVC .....	24
3.4 Recours à des experts.....	24
3.5 Principe de précaution .....	25
3.6 Appliquer une approche fondée sur les risques .....	25
3.7 Intégrer le risque dans les cadres nationaux pour les HVC .....	27
3.8 Pratiques de précaution .....	29
<b>Annexe 1 : Notes sur l'élaboration de ce guide .....</b>	<b>31</b>

## Liste des figures

Figure 1. Lien entre le cadre normatif FSC et le cadre normatif sur les HVC.....	6
Figure 2 : Guides et documents de référence sur les HVC.....	7
Figure 3. Complémentarité des rôles pour l'élaboration et l'utilisation des cadres HVC.....	8
Figure 4. Exemples de désignations et de meilleures informations disponibles pour les HCV 1 .....	14
Figure 5. Stratégies de gestion dont doivent tenir compte les rédacteurs de normes pour le maintien et/ou l'amélioration des HVC.....	19
Figure 6. Étude de cas sur la gestion adaptative du renard de Darwin au Chili. ....	21
Figure 7. La protection des HVC est abordée tout au long des Principes et critères FSC ..	22
Figure 8. La méthodologie HVC .....	23
Figure 9. Éléments-clés de la méthodologie HVC .....	24
Figure 10. Risque en fonction de la probabilité d'impact négatif et des conséquences.....	26
Figure 11. Niveau de protection requis pour les valeurs de conservation .....	27
Figure 12. Approche fondée sur les risques pour l'évaluation des HVC .....	28
Figure 13. Étude de cas sur les petits producteurs et le risque en Tasmanie .....	30

# 1 Préambule

## 1.1 Contexte et objectif

Le Principe 9 exige des mesures complémentaires et un plus haut degré de protection que les autres Principes et Critères FSC, à savoir :

- intensifier les efforts menés pour l'identification et l'évaluation des Hautes Valeurs de Conservation (HVC), y compris des valeurs environnementales et sociales qui ne sont pas couvertes par d'autres Principes et Critères FSC ;
- respecter le droit au consentement libre, informé et préalable des titulaires de droits concernés ;
- consulter les populations autochtones, les communautés locales, les parties prenantes et les experts locaux ;
- disposer de stratégies de gestion prévoyant à certains moments une protection complète ; et
- réaliser un suivi rigoureux pour assurer l'efficacité des stratégies de gestion et le maintien, l'amélioration et/ou la restauration des HVC.

Ce guide indique aux Groupes d'élaboration de normes (SDG) comment élaborer des cadres Nationaux pour les HVC dans le respect des exigences normatives des Indicateurs Génériques Internationaux.

En particulier, ce guide formule des instructions et des conseils détaillés à l'attention des groupes d'élaboration de normes pour l'élaboration des cadres nationaux pour les HVC, afin que les gestionnaires d'Unités de gestion forestière certifiées par FSC puissent :

- évaluer la présence de chaque HVC ;
- consulter les populations autochtones, les communautés locales et les autres parties prenantes ;
- développer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour le maintien et/ou l'amélioration des HVC ;
- suivre les impacts des opérations forestières sur les HVC ; et
- s'assurer que ces stratégies et ce suivi respectent une approche fondée sur les risques.

## 1.2 Champ d'application

Ce guide est destiné à aider les groupes d'élaboration de normes à élaborer des cadres nationaux pour les HVC, et vise à clarifier les exigences spécifiques relatives à l'identification, à la planification et la mise en œuvre de la gestion, au suivi et à la restauration des HVC dans les forêts certifiées FSC.

### 1.3 Objectifs des cadres nationaux pour les HVC

Ce guide accompagne le *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a) que doivent utiliser les groupes d'élaboration de normes pour compléter leurs cadres nationaux pour les HVC, destinés à fournir une déclinaison nationale ou régionale des éléments suivants :

- interprétations des six catégories de HVC ;
- méthodologies permettant l'identification, la protection et le suivi des HVC ; et
- meilleures informations disponibles pour l'identification, la protection et le suivi des HVC.

Les cadres pour les HVC sont également l'occasion de clarifier le lien entre les mesures de gestion des HVC et les récentes modifications et évolutions du système FSC. Ainsi, le *Guide pour la mise en œuvre du droit au consentement libre, informé et préalable (CLIP)* (FSC-GUI-30-003) figure dans les listes de meilleures informations disponibles proposées par le *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a). Il s'agit de listes que les rédacteurs de normes doivent prendre en compte et adapter dans leurs cadres nationaux pour les HVC. Les paysages forestiers intacts et les valeurs culturelles à l'échelle du paysage font également l'objet du *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a).

Le *modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* peut également être utilisé pour indiquer s'il est possible d'ajuster les dispositions sur l'usage des meilleures informations disponibles en fonction de l'échelle, de l'intensité et du risque des activités de gestion. De même, la *Procédure services écosystémiques : démonstration de bénéfices et outils de marché* » (FSC-PRO-30-006) propose différentes approches de suivi qui peuvent s'avérer utiles pour les HVC, et dont peuvent s'inspirer les rédacteurs de normes. Les gestionnaires forestiers qui les emploient peuvent bénéficier des avantages commerciaux de la certification des services écosystémiques.

Il existe dans certaines régions ou dans certains pays des boîtes à outils ou des interprétations nationales de HVC qu'il conviendrait de consulter lors de la rédaction de cadres nationaux pour les HVC.

Le cadre national pour les HVC s'inscrit dans un cadre normatif plus large comme l'illustre la figure 1.

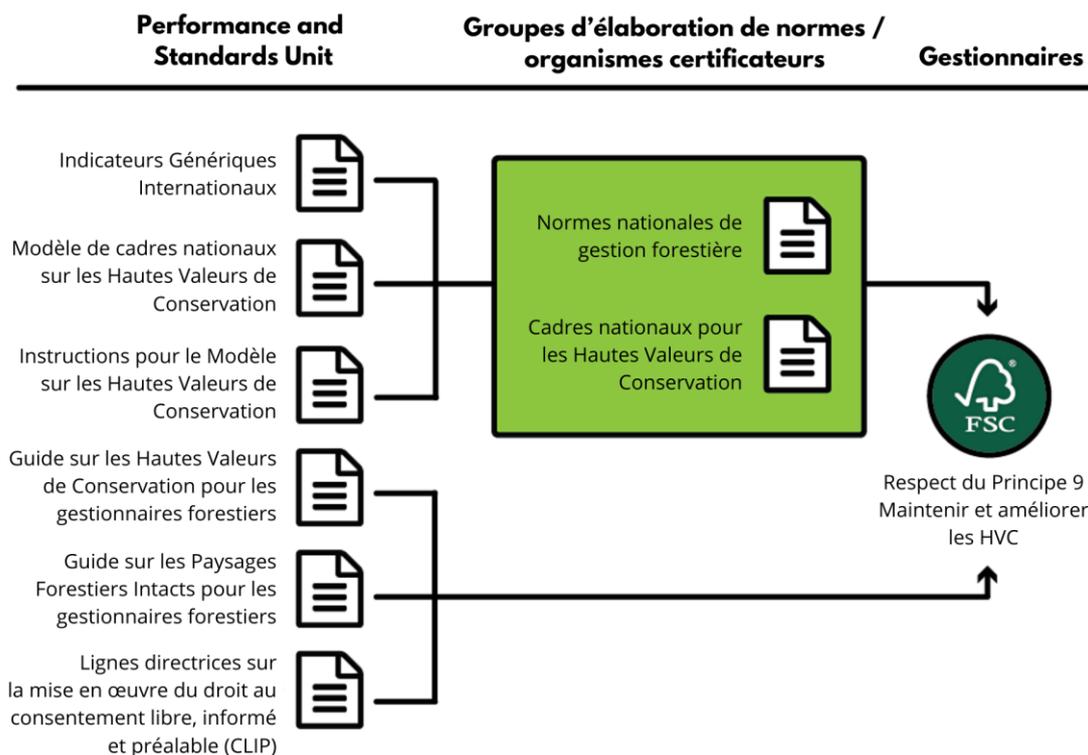


Figure 1. Lien entre le cadre normatif FSC et le cadre normatif sur les HVC

#### 1.4 Rôles et responsabilités du réseau FSC

De nombreux documents de préconisations sont utilisés dans le réseau FSC pour faciliter la mise en œuvre du Principe 9, notamment pour l'élaboration des cadres nationaux pour les HVC, comme le montre la Figure 2.

Auteur	Document	Public visé	Objectifs
Groupe de travail technique sur les HVC	 Modèle de cadres nationaux pour les Hautes Valeurs de Conservation	Groupes d'élaboration de normes / Organismes certificateurs	Fournit aux groupes d'élaboration de normes une structure leur permettant d'élaborer des cadres nationaux sur les HVC  Explique comment utiliser le modèle HVC pour rédiger un cadre national sur les HVC.
	 Instructions pour le Modèle sur les Hautes Valeurs de Conservation	Groupes d'élaboration de normes / Organismes certificateurs	Introduit une approche fondée sur le risque, renforce l'autonomie des groupes d'élaboration de normes pour qu'ils fixent des seuils, et établit un lien direct avec des outils existants en guise d'exemples.  Fait le lien entre le Guide sur les Hautes Valeurs de Conservation pour les gestionnaires forestiers et le Guide sur les Paysages forestiers Intacts pour les gestionnaires forestiers.
	 Guide sur les Hautes Valeurs de Conservation pour les gestionnaires forestiers	Gestionnaires	Explique aux gestionnaires forestiers comment identifier, évaluer, maintenir et/ou améliorer et suivre les HVC.  Comporte un guide spécifique pour les petits, moyens et grands gestionnaires élaboré en collaboration avec les groupes de travail sur les Petits Producteurs / Nouvelles Approches / la Motion 83.
	 Guide sur les Paysages Forestiers Intacts pour les gestionnaires forestiers	Gestionnaires	Explique aux gestionnaires comment mettre en œuvre les Indicateurs Génériques Internationaux (FSC-STD-60-004) pour protéger les Paysages Forestiers Intacts
Groupes d'élaboration de normes / Organismes certificateurs	 Cadres nationaux pour les Hautes Valeurs de Conservation	Gestionnaires / Parties prenantes  Organismes certificateurs	Explique aux gestionnaires comment réaliser les évaluations HVC afin de maintenir et/ou d'améliorer les HVC  Fournit la base aux évaluations de la conformité

Figure 2 : Guides et documents de référence sur les HVC

Les différents acteurs du réseau FSC se partagent la responsabilité de l'identification, de la protection et de l'amélioration des HVC. La figure 3 schématise les rôles et responsabilités complémentaires dans l'élaboration et l'utilisation des cadres HVC.

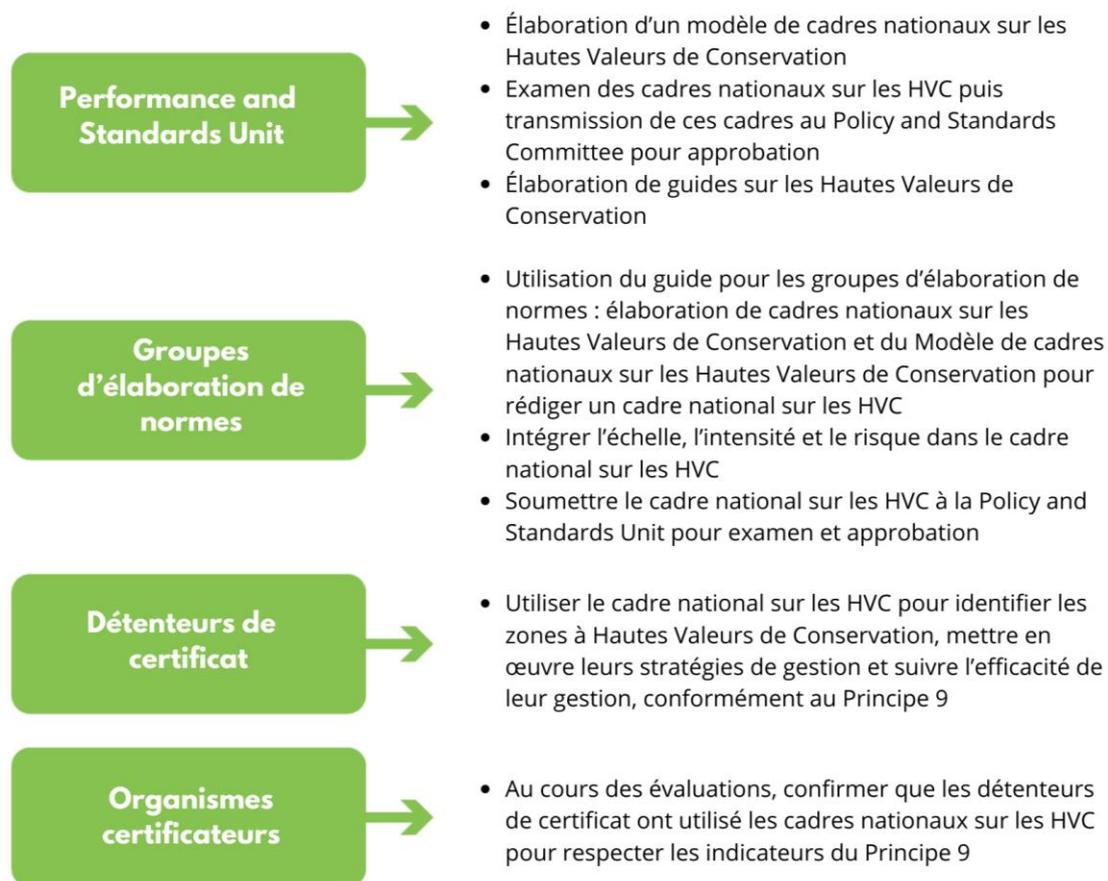


Figure 3. Complémentarité des rôles pour l'élaboration et l'utilisation des cadres HVC

## 1.5 Aspects normatifs du guide HVC

FSC publie régulièrement des guides pour accompagner ses normes, politiques et procédures, en faisant souvent référence à ces sources, voire en les citant. Pour des raisons de clarté, toute exigence d'une politique, d'une norme ou d'une procédure FSC référencée ou citée dans un guide conserve son statut normatif.

Par définition, ce guide revêt un caractère informatif et non normatif. Cependant, pour préserver la cohérence dans l'ensemble du réseau international FSC, et s'assurer que les gestionnaires forestiers et les rédacteurs de normes comprennent leurs responsabilités respectives, en matière de HVC les éléments suivants sont considérés comme normatifs :

- Les rédacteurs de normes doivent compléter les cadres nationaux sur les HVC ;
- les rédacteurs de normes doivent consulter le *Guide FSC pour les groupes d'élaboration de normes* : élaboration de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation, ainsi que le *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a) lorsqu'ils élaborent leur cadre national pour les HVC ; et
- les gestionnaires forestiers doivent respecter les exigences du cadre national approuvé pour les HVC, conformément à la norme nationale approuvée.

Les rédacteurs de normes peuvent utiliser un format différent pour l'élaboration de leur cadre national pour les HVC. L'usage du *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a) n'est pas obligatoire, mais les rédacteurs de normes doivent cependant en prendre connaissance.

## 1.6 Évaluation des cadres HVC par la Performance and Standards Unit FSC

La Performance and Standards Unit vérifie que les cadres HVC nationaux s'appuient sur ce *Guide pour les groupes d'élaboration de normes : élaboration de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation*, et qu'ils s'adressent clairement aux titulaires de certificat.

De plus, La Performance and Standards Unit vérifie que les cadres nationaux pour les HVC sont :

- complets : le *Modèle de cadres nationaux pour les HVC* (FSC-GUI-60-009a) doit être utilisé pour identifier et évaluer chaque catégorie de HVC, y compris pour décrire les meilleures informations disponibles, les parties prenantes à consulter, les stratégies de maintien et/ou d'amélioration des HVC, et le suivi.
- mesurables : les cadres nationaux pour les HVC doivent indiquer des seuils de performance ou des résultats mesurables ;
- atteignables : les cadres nationaux pour les HVC doivent concourir au maintien et/ou à l'amélioration des HVC. Les cadres nationaux pour les HVC ne doivent pas privilégier une technologie particulière ou un article breveté, et leurs objectifs devraient être réalistes ;
- pertinents : les cadres nationaux pour les HVC ne doivent comporter que des éléments contribuant au respect des exigences du Principe 9.
- tangibles : les cadres nationaux pour les HVC doivent être formulés par écrit, à l'aide d'un vocabulaire clair et cohérent, et être exempts de tout élément subjectif. L'usage de termes tels que « généralement », « important », « proactif », « adapté à », « minimiser », « dans la mesure du possible », « approfondi » ou « les meilleurs disponibles » devrait être évité.

La Performance and Standards Unit vérifie également que la structure des exigences est conforme au *Modèle de cadres nationaux pour les HVC* (FSC-GUI-60-009a) de façon à ce que les gestionnaires forestiers et les organismes certificateurs puissent consigner les évaluations de la conformité et cibler les éventuelles demandes d'actions correctives. Une fois cette vérification accomplie, la Performance and Standards Unit recommande que les cadres nationaux pour les HVC soient approuvés par le Policy and Standards Committee qui réalise un examen technique au nom du Conseil d'administration.

## 1.7 Dates d'entrée en vigueur et de validité

Date d'approbation	6 août 2019
Date de publication	10 janvier 2020
Date d'entrée en vigueur	10 janvier 2020
Période de validité	Jusqu'à remplacement ou retrait

## 1.8 Références

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application de ce document. Pour les références non datées, la dernière édition du document référencé s'applique (y compris les éventuels amendements).

<i>FSC-STD-01-001</i>	<i>Principes et critères FSC de gestion forestière</i>
<i>FSC-STD-01-002</i>	<i>Glossaire FSC</i>
<i>FSC-STD-01-003</i>	<i>Critères d'admission pour les SLIMF</i>
<i>FSC-STD-20-006</i>	<i>Consultation des parties prenantes pour les évaluations forestières</i>
<i>FSC-STD-20-007</i>	<i>Évaluations de la gestion forestière</i>
<i>FSC-STD-30-005</i>	<i>Norme FSC pour les entités groupes dans les groupes de gestion forestière</i>
<i>FSC-STD-30-010</i>	<i>Norme Bois contrôlé FSC pour les entreprises de gestion forestière (2006)</i>
<i>FSC-STD-60-004</i>	<i>Indicateurs génériques internationaux</i>
<i>FSC-PRO-30-006</i>	<i>Procédure Services écosystémiques : démonstration de bénéfices et outils de marché</i>
<i>FSC-GUI-30-003</i>	<i>Guide FSC pour la mise en œuvre du consentement libre, informé et préalable (CLIP)</i>
<i>FSC-GUI-60-002</i>	<i>Guide à l'attention des rédacteurs de normes pour faire face au risque d'activités inacceptables en fonction de l'échelle et de l'intensité</i>
<i>FSC-GUI-30-009</i>	<i>Guide sur les hautes valeurs de conservation à l'attention des gestionnaires forestiers</i>
<i>FSC-GUI-30-010</i>	<i>Guide sur les paysages forestiers intacts à l'attention des gestionnaires forestiers</i>
<i>FSC-PRO-60-010</i>	<i>Intégrer une approche fondée sur les risques dans les normes nationales de gestion forestière</i>

*Guide du réseau de ressources sur les HVC pour identifier les hautes valeurs de conservation*

## 2 Instructions à l'attention des groupes d'élaboration de normes pour l'utilisation du Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation

### 2.1 Terminologie

Ce guide comporte des instructions normatives pour les groupes d'élaboration de normes ainsi que des conseils à caractère informatif sur l'élaboration de cadres pour les HVC.

Les encadrés orange comportent des formulations normatives issues des Principes et Critères et des Indicateurs Génériques Internationaux

Les instructions pour les rédacteurs de normes indiquent l'orientation précise à suivre pour élaborer des cadres pour les HVC. Le caractère obligatoire de chaque instruction transparaît dans les termes utilisés, conformément aux « formes verbales pour l'expression de dispositions » recommandées par ISO :

- « doit » : indique des instructions à suivre rigoureusement.

Les conseils non-normatifs à l'attention des rédacteurs de normes fournissent des indications d'ordre général pouvant être utiles pour l'élaboration de cadres nationaux pour les HVC. Le caractère informatif de ces conseils transparaît dans les termes utilisés, conformément aux « formes verbales pour l'expression de dispositions » recommandées par ISO :

- « devrait » : indique que les rédacteurs de normes peuvent opter pour une alternative équivalente à condition que cette équivalence soit démontrée et que leur décision soit justifiée.
- « peut » : indique une pratique acceptable dans les limites de la norme.
- « est en mesure » : exprime la possibilité et la capacité, qu'elles soient matérielles, physiques ou causales.

Le guide, cependant, n'est pas normatif ; il est destiné à :

- expliquer l'objectif du *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a), en précisant par exemple comment remplir une rubrique spécifique ; et
- introduire des concepts et des termes-clés nécessitant d'être adaptés au niveau national, tels que les « meilleures informations disponibles ».

Lorsque les définitions figurant dans le Glossaire FSC (FSC-STD-01-002) ne précisent pas comment adapter l'identification et/ou l'évaluation des HVC au contexte national ou régional, les rédacteurs de normes doivent s'appuyer sur les meilleures informations disponibles, notamment les définitions reconnues émanant de scientifiques, de gouvernements et d'experts. Il conviendrait d'utiliser si possible une terminologie simple et facilement compréhensible par les organisations et les organismes certificateurs.

## 2.2 Instructions générales

Dans la mesure du possible, les rédacteurs de normes doivent proposer une désignation spécifique au contexte national ou régional pour chaque élément HVC. Les éléments HVC forment une sous-section de chacune des six catégories de HVC, ciblant une composante spécifique. Les désignations HVC sont établies par les groupes d'élaboration de normes à l'échelle régionale ou nationale, et peuvent être plus ou moins détaillées.

Les désignations HVC doivent être répertoriées pour chaque élément HVC présent au niveau national ou régional. Ces désignations HVC, parfois appelées « interprétations » sont destinées à préciser quels sont les éléments HVC dont la présence est probable dans la région ou le pays considéré. Le niveau de détail peut varier. Il peut s'agir d'une description ou d'une définition d'un élément HVC spécifique au contexte régional ou national, comme les Paysages forestiers intacts (PFI), ou d'une liste de types de forêts constituant une HVC, comme les forêts primaires. Ce peut être également un ensemble de données ou un inventaire des occurrences de cet élément HVC, comme les espèces rares, menacées ou en danger, des informations sur les occurrences de l'élément sur un site précis, comme un bassin versant communautaire.

Pour chaque HVC, les rédacteurs de normes doivent également indiquer les meilleures informations disponibles spécifiques au contexte régional ou national pour identifier et évaluer les désignations HVC, ainsi que les méthodologies de suivi et les stratégies de gestion appropriées.

Le document propose en introduction des conseils spécifiques pour l'identification des meilleures informations disponibles propres à chacune des six catégories de HVC. Il présente également la liste des meilleures informations disponibles à consulter pour toutes les catégories de HVC. Les rédacteurs de normes doivent s'assurer que les meilleures informations disponibles utilisées sont circonscrites au contexte national ou régional afin de fournir des instructions claires aux organisations et aux organismes certificateurs (par ex. en citant les bases de données, les inventaires de ressources, les organismes gouvernementaux, etc.).

Les rédacteurs de normes peuvent également indiquer dans le cadre national quelles sont les meilleures informations disponibles pour les unités de gestion, en indiquant si le risque est faible, moyen ou élevé. Les rédacteurs de normes peuvent ajouter des meilleures informations disponibles spécifiques pour chaque désignation de risque.

Les rédacteurs de normes doivent s'assurer que les informations figurant dans le Cadre national pour les HVC sont spécifiques, pratiques et simples d'utilisation pour les organisations et les organismes certificateurs. Les rédacteurs de normes doivent également minimiser les redondances entre les différentes catégories de HVC.

Extrait du Principe 9 des Indicateurs génériques internationaux :

Les rédacteurs de normes *doivent\** indiquer les *Meilleures Informations Disponibles\** que l'*Organisation\* doit\** utiliser pour l'identification des *Hautes Valeurs de Conservation* (Indicateur 9.1.1), dont :

- les études sur les *Hautes Valeurs de Conservation\** et les évaluations des *Paysages Forestiers Intacts\** de l'*Unité de gestion\** ;
- les cartes et les bases de données pertinentes ;
- les cartes des *Paysages Forestiers Intacts\** de Global Forest Watch (2015), disponibles sur le site [www.globalforestwatch.org](http://www.globalforestwatch.org), ou toute autre carte basée sur un inventaire plus récent et plus précis des *Paysages forestiers intacts\** utilisant une méthodologie affinée ;
- la *concertation\* appropriée du point de vue culturel\** des *titulaires de droits\** concernés, des *parties prenantes concernées\** et *intéressées\** et des experts locaux et régionaux compétents ;
- le Guide FSC pour la mise en œuvre du droit au consentement libre, informé et préalable \* (2012);
- Le guide FSC à l'attention des rédacteurs de normes pour la prise en compte de l'échelle, de l'intensité et du risque (2016) ;

Pour cela, il est possible d'indiquer si les meilleures informations disponibles s'appliquent à plusieurs catégories de HVC dans la section 1 du *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a). Les cadres nationaux pour les HVC sont destinés à minimiser la subjectivité et le recours à des interprétations pour maintenir et/ou renforcer les HVC en vue de se conformer au Principe 9.

Ci-dessous figure un exemple d'encadré gris dûment complété. Le contenu figurant ici n'est proposé qu'à titre d'exemple ; il est possible de procéder autrement pour renseigner les informations sur les HVC et les meilleures informations disponibles dans le *Modèle de cadres pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a).

Le nombre d'interprétations HVC nationales ou régionales, et le type de meilleures informations disponibles pour l'identification et la prise en compte de ces occurrences peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, ainsi que d'une catégorie à l'autre de HVC.

**Élément 1 : Concentrations de *diversité biologique*\* *d'importance*\* mondiale, régional ou nationale**

Désignations nationales ou régionales de cet élément HVC	Meilleures Informations Disponibles* pour identifier cette désignation HVC
Peuplements et forêts primaires.	Descriptions scientifiques et/ou guides pratiques de terrain pour les forêts primaires (en fonction de la structure et de l'âge du peuplement), correspondant aux types de forêts de l'unité de gestion.
Forêts à diptérocarpacées et autres habitats/types de forêts dont la protection est prioritaire dans les plans de conservation nationaux.	Évaluation nationale de la biodiversité. Inventaire des types de forêts de l'unité de gestion.
Communautés écologiques rares répertoriées par des agences nationales ou fédérales ou des organisations d'experts.	Programme de Nature Serve et de Natural Heritage (voir les communautés naturelles classées dans les catégories S1, S2 et S3). Agences nationales en charge de la faune, de la pêche et du gibier. Agences fédérales en charge de la faune sauvage.
Écosystèmes classés sur la liste rouge de l'UICN.	<a href="http://iucnrle.org/assessments/">http://iucnrle.org/assessments/</a> et <a href="http://iucnrle.org/resources/published-assessments/">http://iucnrle.org/resources/published-assessments/</a>
Autres écosystèmes menacés ou dont l'étendue ou la fonction sont fortement diminuées, ou qui sont insuffisamment protégés à l'échelle biorégionale.	Consultation des agences gouvernementales, des parties prenantes et des experts locaux et régionaux.

Figure 4. Exemples de désignations et de meilleures informations disponibles pour les HCV 1

Les rédacteurs de normes peuvent également définir le terme « expert » dans leurs cadres nationaux, en fonction de l'expérience, des compétences et de l'expertise dans le pays ou la région considérée. Consulter la section 3.4 ci-dessous pour de plus amples informations.

A la fin du *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a) se trouve une page vierge destinée à indiquer les références et les documents utilisés pour fournir les informations ayant permis de compléter le cadre. Ainsi, des notes de fin de texte peuvent être associées aux sources de meilleures informations disponibles et figurer dans cette section.

### 2.3 Identification des hautes valeurs de conservation

Il convient d'indiquer l'emplacement et les occurrences des désignations HVC pour chacune des HVC 1 à 6, ainsi que leurs composantes. Cela correspond aux titres des sections 2 à 7 du *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* (FSC-GUI-60-009a) ainsi qu'aux en-têtes de colonnes des encadrés gris pour chaque élément HVC.

Les désignations HVC et les meilleures informations disponibles figurant dans le cadre HVC devraient être les plus claires possibles, et ne pas nécessiter d'efforts d'interprétation supplémentaires de la part des auditeurs ou des gestionnaires forestiers.

Pour des termes subjectifs tels que « important », « concentrations », « paysages », « critique » et « fondamental », il est nécessaire de fournir une interprétation ou des seuils plus précis, ou de s'assurer que les meilleures informations disponibles et les interprétations des HVC 1 indiquent clairement quelles sont les occurrences de HVC significatives, etc.

Les HVC sont souvent définies via leurs modalités d'identification. Les encadrés gris figurant dans le *Modèle de cadres nationaux pour les hautes valeurs de conservation* prévoient donc une colonne permettant d'indiquer les meilleures informations disponibles pour identifier les HVC. Par conséquent, il est possible que ces informations soient redondantes avec les meilleures informations disponibles utilisées par les gestionnaires forestiers au cours du processus d'évaluation des HVC pour déterminer si ces HVC existent dans leurs unités de gestion. Les rédacteurs de normes peuvent donc mentionner une seule fois les meilleures informations disponibles servant à la fois à l'identification et à l'évaluation des HVC, ou les faire figurer dans deux rubriques distinctes.

A l'échelle nationale, il est possible d'identifier les désignations HVC suivantes :

- HVC 1 : toutes les valeurs suivantes ayant la qualité de HVC 1 : espèces ou écosystèmes spécifiques, listes spécifiques d'espèces ou d'écosystèmes, ensemble de données spécifiques provenant d'un inventaire des ressources, types d'habitats essentiels pour les espèces, zones spécifiques (qu'elles soient cartographiées ou décrites), et/ou désignations spécifiques de l'usage de sols. Il peut s'agir de populations ou de concentrations d'une espèce endémique ou d'une espèce rare, menacée ou en danger plus importante ;
- HVC 2 : exemples d'écosystèmes et de mosaïques d'écosystèmes notables au niveau du paysage : forêts natives présentant des stades successionnels, structures forestières, composition d'espèces similaire, en termes de distribution et d'abondance, aux forêts natives ayant subi des perturbations humaines minimales, à l'exception des modes de gestion autochtones traditionnels ; forêts reconnues pour leur importance régionale à l'échelle de la bio-région ou à une échelle plus vaste, dans des rapports reconnus officiellement ou des publications évaluées par des pairs, en raison des valeurs de biodiversité inhabituelles à l'échelle du paysage, résultant de la taille et de l'état de la forêt par rapport au couvert forestier régional et aux habitudes en matière d'utilisation des sols ; forêts assurant une connectivité importante pour l'habitat à l'échelle régionale entre des zones forestières plus vastes et/ou les zones refuges ; et régions sauvages, forêts ne disposant pas de voies d'accès et/ou n'ayant pas été touchées par des activités de gestion forestière ;
- HVC 3 : liste non exhaustive d'espèces rares, menacées ou en danger, d'habitats ou de zones refuges à prendre en considération : forêts primaires ; vestiges de forêts matures dans des paysages dégradés ; écosystèmes menacés, dont l'étendue ou la fonction sont fortement réduites, ou faisant l'objet d'une protection insuffisante à l'échelle biorégionale ; zones importantes pour la conservation de populations génétiques distinctes ou de gènes importants ;
- HVC 4 : les services écosystémiques sont définis comme étant les bénéfices que les populations tirent des écosystèmes. Cela inclut : des services d'approvisionnement comme la nourriture, les produits forestiers et l'eau ; des services de régulation comme la régulation des inondations, de la sécheresse, de la dégradation des sols, de la qualité de l'air, du climat et des maladies ; des services de soutien comme la formation des sols et le cycle des nutriments ; ainsi que des valeurs et des services culturels comme les activités de loisirs, les activités spirituelles, religieuses et les autres bénéfices non-matériels. La notion de criticité fait ici référence à l'importance des ressources naturelles et des valeurs environnementales et socio-économiques, ainsi qu'aux risques qu'elles encourent. Un

service écosystémique est considéré comme critique lorsqu'une perturbation de ce service est susceptible de causer ou de menacer de causer des impacts négatifs graves sur le bien-être, la santé ou la survie des communautés locales, à l'environnement, ou aux HVC ;

- HVC 5 : exemples de ressources et de sites fondamentaux pour satisfaire les besoins essentiels des populations autochtones et des communautés locales : des sources d'eau pour l'eau potable ou les autres usages quotidiens ; des sources en eau pour l'irrigation ; des médicaments et aliments traditionnels ; et d'autres ressources forestières dont dépendent les communautés ou les populations autochtones et les communautés locales pour leur subsistance. Ces valeurs doivent être identifiées au moyen d'une consultation des populations autochtones et des communautés locales appropriée du point de vue culturel. Une attention particulière devrait être accordée aux zones où des communautés entières ou une proportion importante de celles-ci dépendent fortement des écosystèmes forestiers pour leur subsistance, ou aux zones où les populations autochtones et les communautés locales dépendent d'écosystèmes gérés par des autochtones ou de façon traditionnelle ; et
- HVC 6 : la significativité, l'importance et la criticité des sites, des ressources et des habitats peuvent être identifiées au moyen d'une consultation appropriée du point de vue culturel avec les populations autochtones et les communautés locales.

## 2.4 Évaluation des hautes valeurs de conservation

9.1 L'Organisation\*, par le biais d'une *concertation\** avec les *parties prenantes concernées\** et *intéressées\** et par d'autres moyens et d'autres sources, *doit\** évaluer et documenter la présence et le statut des *Hautes Valeurs de Conservation\** suivantes dans l'*Unité de gestion\**, en fonction de la probabilité de leur présence et proportionnellement à l'*échelle et à l'intensité\** des activités de gestion ainsi qu'aux *risques\** qu'elles engendrent.

Compte tenu du fait qu'elles sont identifiées à l'échelle nationale ou régionale, il est peu probable que les HVC figurant dans les Cadres HVC soient exhaustives. Elles renseignent plutôt sur les HVC à prendre en compte au minimum, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion et aux risques qu'elles engendrent. Les rédacteurs de normes doivent s'assurer que les cadres nationaux pour les HVC permettent aux gestionnaires d'identifier et d'évaluer les HVC à l'échelle de l'Unité de gestion.

Les cadres HVC peuvent également fournir des informations spécifiques au contexte national sur les méthodologies et les meilleures informations disponibles pour évaluer les désignations nationales pour chacune des six catégories de HVC afin d'assurer un niveau de performance minimum pour soutenir les gestionnaires forestiers.

Les évaluations des HVC doivent conduire à identifier les menaces spécifiques pesant sur le maintien et/ou l'amélioration des HVC identifiées. Il s'agit notamment des menaces provenant des activités de gestion forestière telles que la construction de routes et l'exploitation forestière, ainsi que des activités extérieures à la gestion forestière telles que le changement climatique, le braconnage, la rotation des cultures et les espèces invasives. S'il existe des facteurs ou des méthodologies spécifiques dont devraient tenir compte les gestionnaires pour certaines HVC, ils peuvent être répertoriés dans les rubriques du cadre national pour les HVC consacrées aux évaluations.

S'il existe des méthodologies spécifiques au contexte national ou régional qui s'avèrent importantes ou utiles pour évaluer les types de HVC identifiées, ces informations devraient figurer dans les encadrés gris destinés aux évaluations des HVC. Quelques exemples utiles : guides pour identifier le type spécifique de HVC, informations importantes pour évaluer le statut et l'état des types spécifiques de HVC, conseils pour la consultation d'experts et de parties prenantes, et conseils pour les études sur le terrain, l'évaluation des habitats ou l'analyse des menaces.

Les rédacteurs de normes doivent s'assurer que les gestionnaires forestiers consultent les populations autochtones, les communautés locales, les titulaires de droits, d'autres parties prenantes et des experts pour l'identification et l'évaluation des HVC.

Les meilleures informations disponibles pour l'évaluation des HVC comprennent :

- les enquêtes sur les hautes valeurs de conservation dans l'Unité de gestion ;
- les bases de données et cartes pertinentes ;
- la consultation des titulaires de droits, conformément aux critères 3.5 et 4.7 des Principes et critères FSC ;
- la consultation des populations autochtones, des communautés locales et des parties prenantes concernées et intéressées, appropriée du point de vue culturel ; et
- la consultation des experts locaux et régionaux compétents ; et
- pour les HVC 2, les cartes des paysages forestiers intacts de Global Forest Watch (2017) [www.globalforestwatch.org](http://www.globalforestwatch.org) ;

Liste non exhaustive des meilleures informations disponibles pour l'évaluation des HVC :

- bases de données, cartes, et inventaires de ressources, par ex., bases de données gouvernementales recensant les sites archéologiques, historiques, religieux et culturels ;
- bases de données, cartes et bases de données gouvernementales des communautés traditionnelles situées dans les zones forestières ou ayant d'autres liens avec les zones forestières, et organisations de populations autochtones connaissant l'emplacement des populations autochtones et des communautés locales ;
- cartographie interactive avec les populations autochtones et les communautés locales ;
- rapports publiés par les gouvernements, les instituts de recherche ou les organismes de conservation ; et
- pour les HVC 2, cartographie et autres données sur le couvert forestier, l'âge, le stade de succession, la structure, la composition des espèces, la connectivité de l'habitat, les perturbations anthropiques, les régions sauvages et les régions sans voies d'accès.

## 2.5 Stratégies de gestion pour le maintien et/ou l'amélioration des HVC

9.2 L'*Organisation*\* doit\* développer des stratégies efficaces pour maintenir et/ou renforcer les *Hautes Valeurs de Conservation*\* identifiées, par le biais d'une *concertation*\* avec les *parties prenantes concernées*\* et *intéressées*\*, et les experts.

Les stratégies de gestion devraient indiquer le plus précisément possible le niveau minimum requis en matière de maintien et/ou d'amélioration des HVC. Les stratégies doivent être efficaces, et suffisantes pour prévenir les dommages et éviter les risques auxquels sont exposées les HVC, même lorsque les informations scientifiques sont incomplètes ou non probantes. Les stratégies, lorsqu'elles sont mises en œuvre, devraient prévenir la réduction de l'étendue, de l'intégrité et de la qualité des HVC à court terme comme à long terme. Les stratégies devraient également répondre aux menaces spécifiques pesant sur les HVC, notamment aux menaces résultant des activités forestières et à celles causées par des activités extérieures à la gestion forestière. Si nécessaire, les stratégies de gestion devraient prévoir des cibles quantitatives. Lorsque des zonages particuliers servent d'indicateurs indirects pour la protection des HVC, leur gestion devrait faire l'objet d'une évaluation pour assurer la protection de l'élément HVC considéré.

Les cadres doivent répondre clairement à l'obligation de maintenir et/ ou d'améliorer toutes les occurrences de HVC dans l'Unité de gestion, conformément aux Principes et Critères FSC, excepté lorsque les normes permettent explicitement qu'une portion très limitée des HVC soit impactée. Lorsque les cadres nationaux ne peuvent pas être assez précis dans leurs préconisations, les meilleures informations disponibles suffisantes pour identifier et évaluer les stratégies de gestion et de protection devraient être indiquées.

Lorsqu'il existe des meilleures informations disponibles adaptées au contexte national ou régional pour élaborer des stratégies de gestion des HVC, ces informations devraient être répertoriées dans l'encadré gris destiné aux stratégies HVC. Lorsque les meilleures informations disponibles pour les stratégies de gestion sont identiques à celles qui sont utilisées pour l'identification ou l'évaluation des HVC, il est possible d'y faire référence ou de les copier.

Les rédacteurs de normes doivent s'assurer que les gestionnaires forestiers consultent les populations autochtones et les communautés locales, les titulaires de droits, les autres parties prenantes et des experts pour élaborer leurs stratégies de gestion.

Lorsqu'ils formulent des recommandations pour les stratégies de gestion dans les cadres HVC, les développeurs de normes doivent tenir compte des approches des stratégies de gestion répertoriées dans la figure 5, et s'assurer que les gestionnaires en tiennent compte également.

## Catégorie HVC

## Stratégies de gestion

HVC  
1-6

- Stratégies de gestion telles que les zones de protection, la protection axée sur des cibles, les protections à l'échelle du paysage, les interdictions de récolte et/ou la rétention dans les zones de récolte
- Zones HVC plus vastes pouvant être nécessaires pour jouer le rôle de tampon ou maintenir d'une autre manière l'intégrité des HVC
- Des protections à l'échelle du paysage, la planification de la connectivité ou d'autres mesures peuvent également être nécessaires pour certaines HVC, et
- D'autres stratégies de gestion peuvent être nécessaires pour répondre aux menaces identifiées

HVC 1

- Des zones de protection, des prescriptions de récolte et/ou d'autres stratégies pour protéger les espèces menacées, en danger, endémiques ou d'autres concentrations de diversité biologique et les communautés écologiques et les habitats dont elles dépendent, de façon suffisante pour prévenir la réduction de l'ampleur, de l'intégrité, de la qualité et de la viabilité des habitats et des occurrences d'espèces, et
- Lorsque l'amélioration est l'objectif identifié, des mesures sont en place pour développer, étendre et/ou restaurer les habitats pour ces espèces

HVC 2

- Des stratégies maintenant entièrement l'étendue et l'intégrité des écosystèmes forestiers et la viabilité de leurs concentrations de biodiversité, y compris les espèces indicatrices végétales et animales, les espèces-clés et/ou guildes associés à de vastes écosystèmes forestiers naturels intacts. Il peut s'agir de zones de protection et de zones mises en réserve, avec une activité commerciale dans les zones non-mises en réserve qui soit limitée aux opérations à faible intensité maintenant entièrement la structure, la composition, la régénération de la forêt et les modèles de perturbation à tout moment
- Lorsque l'amélioration est l'objectif identifié, des mesures sont en place pour restaurer et reconnecter les écosystèmes forestiers, leur intégrité et les habitats soutenant la diversité biologique, et
- La zone essentielle de chaque Paysage Forestier Intact au sein de l'Unité de Gestion est protégée, et comprend au moins 80 % des Paysages Forestiers Intacts au sein de l'Unité de gestion.

HVC 3

- Les stratégies maintenant entièrement l'étendue et l'intégrité des écosystèmes, des habitats ou des zones refuges rares ou menacés, et
- Lorsque l'amélioration est l'objectif identifié, des mesures sont en place pour restaurer et/ou développer les écosystèmes, les habitats et les zones refuges rares ou menacés.

HVC 4

- Les stratégies pour protéger les captages d'eau importants pour les communautés locales situées dans l'Unité de Gestion ou en aval de celle-ci, et les zones situées au sein de l'Unité de gestion qui sont particulièrement instables et sujettes à l'érosion.
- Il peut s'agir de zones de protection, de prescriptions de récolte, de restrictions à l'usage de produits chimiques et/ou de prescriptions à l'entretien et à la construction de routes, pour protéger les captages d'eau et le zones en aval et en amont ;
- Lorsque les services écosystémiques de type HVC4 comprennent la régulation du climat, des stratégies sont en place pour maintenir et/ou améliorer la séquestration et le stockage du carbone ; et
- Lorsque l'amélioration est l'objectif identifié, des mesures sont en place pour restaurer la qualité et la quantité de l'eau.

HVC 5

- Des stratégies pour protéger les besoins des communautés et/ou des populations autochtones en lien avec l'Unité de gestion sont élaborées en coopération avec des représentants et membres des communautés locales et des populations autochtones.

HVC 6

- Des stratégies pour protéger les valeurs culturelles sont élaborées en coopération avec des représentants et membres des communautés locales et populations autochtones.

Les Groupes d'élaboration de normes peuvent établir des seuils inférieurs ou supérieurs à 80 % en tenant compte des recommandations formulées par FSC. Pour connaître en détail ces recommandations, et des recommandations plus spécifiques pour les stratégies de protection des PFI, consultez la version révisée provisoire des Indicateurs Génériques Internationaux FSC (FSC-STED-60-004 V1-1 EN) et l'Avis 20-007-018 V1-0.

Figure 5. Stratégies de gestion dont doivent tenir compte les rédacteurs de normes pour le maintien et/ou l'amélioration des HVC

## 2.6 Suivi des hautes valeurs de conservation

9.4 L'*Organisation*\* doit\* démontrer qu'elle met en œuvre un suivi périodique pour évaluer les changements de statut des *Hautes Valeurs de Conservation*\*, et doit\* adapter ses stratégies de gestion pour garantir leur *protection*\* efficace. Le suivi\* doit\* être proportionnel à l'*échelle* et à l'*intensité*\* des activités de gestion, ainsi qu'aux *risques*\* qu'elles engendrent et doit\* également inclure une *concertation*\* avec les *parties prenantes concernées*\* et *intéressées*\*, et les experts.

Il existe de nombreuses techniques de suivi, et les cadres HVC peuvent fournir des informations sur des méthodologies spécifiques, des experts et d'autres meilleures informations disponibles utiles pour identifier les désignations HVC.

S'il existe des considérations ou des méthodologies spécifiques importantes ou utiles dans le contexte national ou régional pour le suivi des HVC, ces informations doivent également être indiquées dans les encadrés gris destinés au suivi. Lorsque les meilleures informations disponibles pour le suivi sont identiques à celles qui sont utilisées pour l'identification et l'évaluation des HVC, il est possible d'y faire référence ou de les copier.

Les rédacteurs de normes devraient également tenir compte des dépenses et des efforts engendrés par certaines approches de suivi, et formuler en priorité des exigences et des conseils pour les approches qui s'avéreront efficaces et prioritaires.

Les programmes de suivi des HVC doivent prévoir de suivre la mise en œuvre des stratégies de gestion, le statut des HVC, l'efficacité des stratégies de gestion, et permettre de détecter les changements survenus en matière de HVC par rapport à l'évaluation initiale. La Figure 6 propose une étude de cas relative à un programme de suivi illustrant ces propos.

Les meilleures informations disponibles pour le suivi des HVC comprennent :

- la consultation des titulaires de droits, conformément aux critères 3.5, 4.5 et 4.7 ;
- la consultation des populations autochtones, des communautés locales et des parties prenantes concernées et intéressées, appropriée du point de vue culturel ;
- des informations sur la consultation des représentants des populations autochtones et des communautés locales ;
- le suivi réalisé par les populations autochtones et les communautés locales ; et
- la consultation d'experts.

Les groupes d'élaboration de normes peuvent également consulter les meilleures informations suivantes pour le suivi des HVC 4 :

- FSC-PRO-30-006 - *Procédure service écosystémiques : démonstration de bénéfices et outils de marché.*



## Étude de cas

# GESTION ADAPTIVE DU RENARD DE DARWIN

### CONTEXTE

- Ce renard endémique du Chili est classé comme espèce en danger critique d'extinction par l'UICN, et comme espèce en danger par le Ministère de l'Environnement.
- L'entreprise Forestal Arauco possède de vastes plantations forestières qui recouvrent en partie les limites septentrionales de l'aire de distribution du Renard de Darwin.
- Forestal Arauco a réalisé un plan de suivi de l'espèce.
- On relève des observations à proximité du Parc National Nahuelbuta et Quebrada Caramavida.
- Les concentrations les plus importantes ont été observées sur l'île de Chiloé.
- Le plan de suivi a permis de relever dans le Quebrada de Caramavida l'existence de sous-populations à 25-30 km du parc national, liées à la présence de forêt native, de plantations forestières adjacentes, et d'autres territoires affectés par les activités humaines, constituant l'interface de l'habitat occupé par l'espèce.
- Ces données ont permis à Forestal Arauco d'élaborer un modèle d'habitat et de corridors à l'aide d'images LiDAR et de réaliser de nouveaux relevés pour adapter la gestion des plantations de pin afin d'assurer un habitat plus durable.
- Le suivi du renard s'est accompagné de la capture de quelques spécimens, de l'analyse de leur condition physique, de l'utilisation de colliers émetteurs pour assurer le suivi et de pièges photographiques pour vérifier la fréquentation des habitats et des corridors biologiques.

### SUIVI

- Prévoit-il la concertation des parties prenantes, des communautés, des populations autochtones et des experts concernés ?  
*Oui, des ONG (locales et internationales), des communautés locales et des populations autochtones.*
- Est-il systématique, transparent et reproductible ?  
*Oui, l'utilisation de pièges photographiques est une méthode éprouvée.*
- Définit-il des seuils et des objectifs de gestion ?  
*Pas au départ, puisqu'il s'agissait de tester la méthode utilisée en appliquant le principe de précaution : il n'y avait pas d'activités de gestion (abattage) dans les zones environnantes. Aujourd'hui, l'objectif consiste à accroître le nombre d'individus et de populations.*
- Est-il suffisamment sensible pour détecter des changements et en informer les gestionnaires ?  
*Les observations directes étaient insuffisantes pour obtenir des informations systématiques, transparentes et crédibles. Plus d'efforts ont été nécessaires en utilisant de techniques telles que les pièges photographiques.*

### Enseignement tirés

- Les échelles spatiales et temporelles sont jugées adaptées à la valeur suivie.
- Les décisions en matière de gestion, prises d'après les informations de suivi, comprennent : la vaccination des chiens, la restauration de l'habitat, la création de corridors et l'étude de nouvelles populations dans le sud.

Figure 6. Étude de cas sur la gestion adaptative du renard de Darwin au Chili.

### 3 Conseils généraux sur les HVC à l'attention des groupes d'élaboration de normes

#### 3.1 La protection des HVC dans les Principes et critères FSC

**PRINCIPE 9 : HAUTES VALEURS DE CONSERVATION\***

L'Organisation\* doit\* maintenir et/ou renforcer les Hautes Valeurs de Conservation\* dans l'Unité de Gestion\* en appliquant le principe de précaution\*.

La méthodologie s'appliquant aux HVC est présentée dans les critères 9.1 à 9.4. L'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des HVC écologiques et culturelles sont abordés tout au long des Principes et critères FSC, comme le montre la Figure 7.

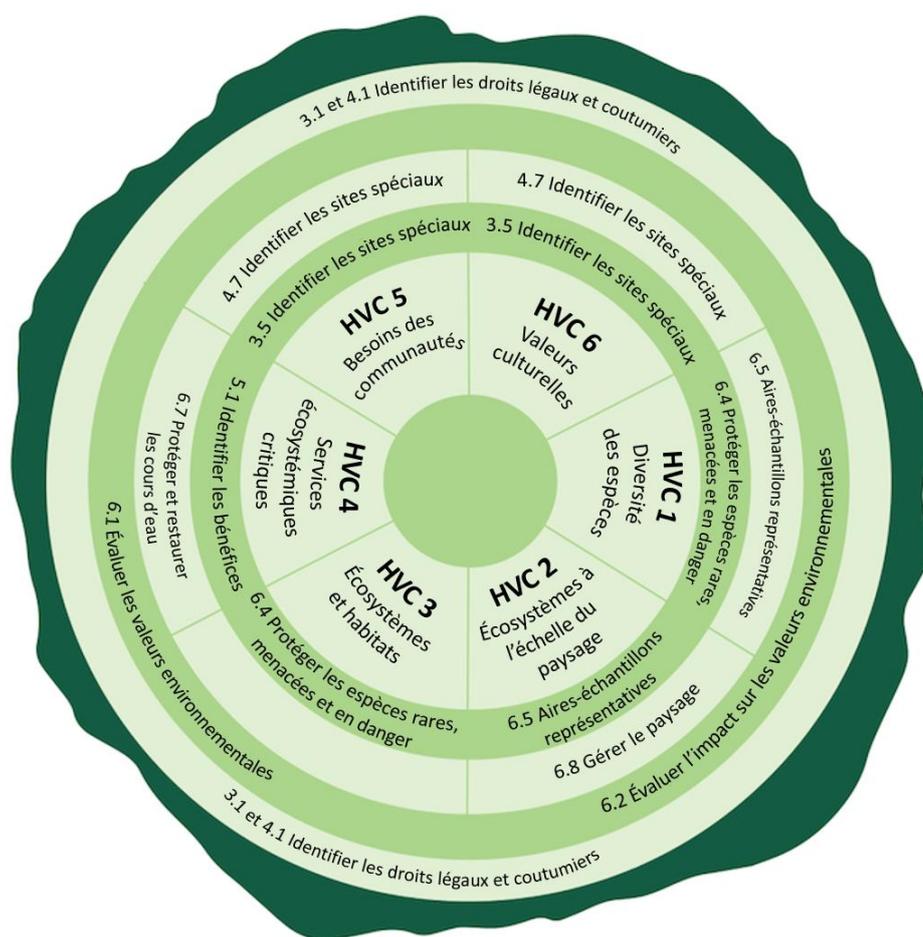


Figure 7. La protection des HVC est abordée tout au long des Principes et critères FSC

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le *Guide des hautes valeurs de conservation pour les gestionnaires forestiers* (FSC-GUI-30-009), le *Guide des paysages forestiers intacts pour les gestionnaires forestiers* (FSC-GUI-30-009), les *Lignes directrices destinées aux rédacteurs de normes pour la prise en compte du risque d'activités inacceptables concernant l'échelle et l'intensité*, et les *lignes directrices pour la mise en œuvre du droit au consentement libre, informé et préalable* (FSC-GUI-30-003).

### 3.2 Méthodologie pour le maintien et/ou l'amélioration des HVC

La méthodologie FSC prévoit l'identification, l'évaluation, les stratégies de gestion, la mise en œuvre et le suivi. Ces activités de gestion sont soutenues par des exigences figurant dans d'autres principes et critères FSC.

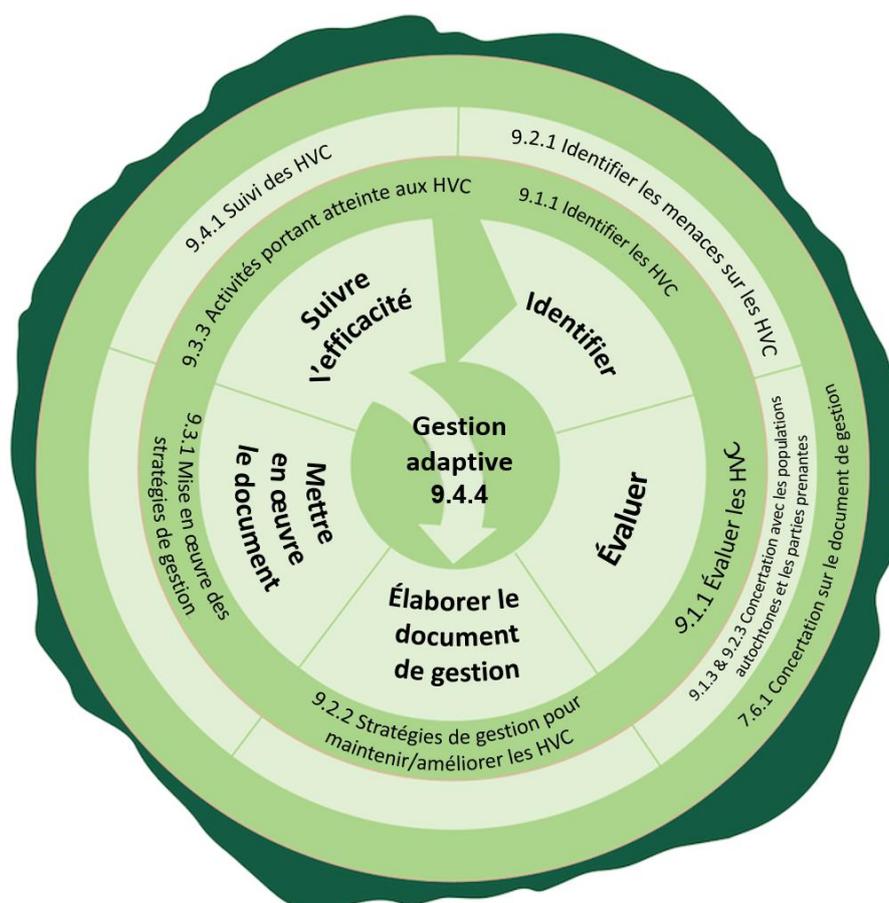


Figure 8. La méthodologie HVC

### 3.3 Éléments-clés de la méthodologie HVC

Les principaux éléments de la méthodologie HVC sont bien établis dans les critères associés au Principe 9. Il s'agit : du principe de précaution, du recours à des experts, de la concertation et de l'échelle, de l'intensité et du risque. La figure 8 montre la répartition de ces différents éléments dans les critères associés au Principe 9.

Éléments	Experts	Concertation	Principe de précaution	Échelle, intensité et risque
<b>9.1</b> Évaluer et consigner : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le statut et la présence de HVC d'après l'échelle, l'intensité et le risque</li> <li>Les impacts des activités de gestion sur les HVC</li> </ul>				
<b>9.2</b> Élaborer des stratégies de gestion				
<b>9.3</b> Mettre en œuvre des stratégies de gestion				
<b>9.4</b> Suivre l'efficacité				

Figure 9. Éléments-clés de la méthodologie HVC

### 3.4 Recours à des experts

Le recours à des experts pour élaborer des stratégies de gestion et contrôler leur efficacité est propre au Principe 9. Les experts doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- ils doivent être indépendants,
- professionnels et dûment formés ;
- et fonder leur action sur le suivi de la performance assorti d'un contrôle qualité.

#### A propos des experts

Les caractéristiques des « experts » définies dans le Principe 9 complètent la définition figurant dans le glossaire FSC. L'objectif est d'encourager les groupes d'élaboration de normes à adopter une définition intégrant ces caractéristiques dans leurs normes nationales et leurs cadres nationaux sur les HVC.

La confiance qu'ils inspirent et leur acceptation par les autres parties prenantes peut être un moyen d'évaluer le degré d'indépendance d'un expert par rapport à l'organisation.

Le Principe 9 ajoute les spécifications suivantes :

Un expert :

- dispose de connaissances ou de compétences spécifiques et approfondies, résultant d'une expérience pratique ou universitaire conséquente ; et / ou
- est une autorité reconnue en la matière, en vertu d'une publication sur le sujet, de sa stature au sein de la communauté professionnelle, et d'une expérience largement reconnue dans le domaine ; et / ou
- possède une grande expérience sur un sujet, acquise par exemple par des moyens pratiques, notamment grâce à l'accumulation de savoirs traditionnels.

### 3.5 Principe de précaution

Le principe de précaution est propre au Principe 9, en particulier au critère 9.3 pour la mise en œuvre de stratégies de gestion. Le fait d'éviter les risques lorsque les informations scientifiques sont incomplètes ou non-probantes s'accorde avec le Principe 9, en particulier compte tenu de la vulnérabilité et de la sensibilité des valeurs concernées.

En vertu du principe de précaution, les HVC sont considérées comme critiques, fondamentales ou importantes ; par conséquent, toute menace pesant sur une HVC est considérée comme la menace de dommages graves ou irréversibles.

La méthodologie HVC est détaillée ici afin de formuler des recommandations pour les groupes d'élaboration de normes.

#### Principe de précaution

Approche exigeant que lorsque les informations disponibles indiquent que les activités de gestion représentent une menace de dommages graves ou irréversibles pour l'environnement ou une menace au bien-être humain, l'Organisation prendra des mesures explicites et efficaces pour empêcher les dommages et éviter les risques pesant sur le bien-être humain, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non probantes, et si la vulnérabilité et la sensibilité des valeurs environnementales ne sont pas certaines.

Les HVC sont considérées comme critiques, fondamentales ou importantes, et par conséquent toute menace pesant sur une HVC est considérée comme la menace de dommages graves ou irréversibles.

### 3.6 Appliquer une approche fondée sur les risques

Le risque fait référence à l'éventualité ou à la probabilité d'un événement aux conséquences négatives, ainsi qu'à la gravité de ces conséquences. Dans le cadre du système FSC, le risque fait référence en particulier à la probabilité d'impact négatif inacceptable, causé par une activité pratiquée dans l'UG, suffisamment grave pour entraîner une non-conformité au niveau du critère.

D'une manière générale, le risque est inhérent à la gestion forestière. L'essentiel est d'identifier les risques susceptibles d'entraîner des impacts négatifs inacceptables. La Figure 10 en donne quelques exemples. Ces exemples s'inscrivent dans un contexte précis, il convient de ne pas en déduire de généralités.

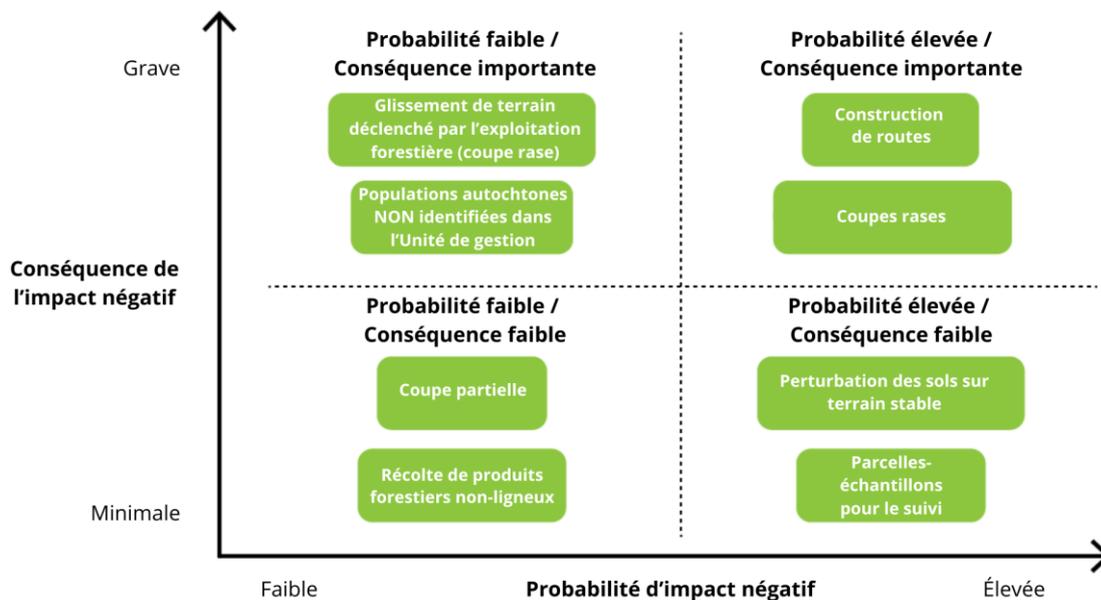


Figure 10. Risque en fonction de la probabilité d'impact négatif et des conséquences

Le risque relatif à une activité dépend de la probabilité d'impacts négatifs combinée à la conséquence de ces impacts négatifs. Plus la probabilité d'impact négatif est forte, plus le risque est élevé. De même, plus les conséquences potentielles sont importantes, plus le risque est élevé.

Les cadres nationaux pour les HVC devraient prendre en compte la proximité entre les activités de gestion et les HVC, ainsi que la vulnérabilité, la résilience et la sensibilité aux perturbations des HVC. L'identification des incertitudes et l'adéquation des données et des informations utilisées pour fixer les seuils de risque devraient également être prises en considération. En cas d'incertitudes importantes, la détermination du risque devrait être guidée par le principe de précaution.

Au cœur de l'approche fondée sur les risques se trouve le principe selon lequel, plus les valeurs de conservation sont concentrées, menacées ou rares, plus l'intensité des stratégies de gestion des HVC doit être importante. Plus les valeurs de conservation sont concentrées, menacées ou rares, plus les stratégies de gestion doivent assurer une plus grande conservation pour conduire à une protection totale. Les zones essentielles des paysages forestiers intacts sont un exemple de valeurs nécessitant une forte protection. La figure 11 présente un diagramme conceptuel illustrant ce continuum pour les valeurs de conservation.

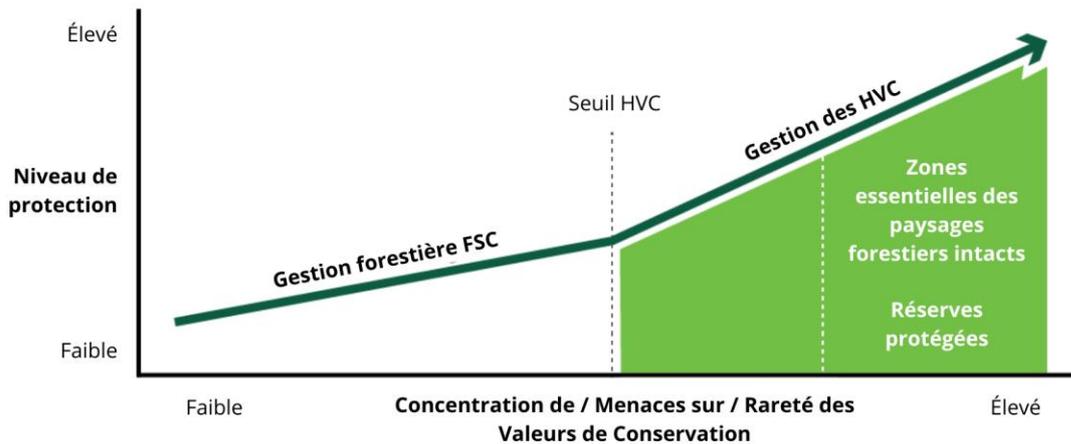


Figure 11. Niveau de protection requis pour les valeurs de conservation

La Figure 11 montre le lien entre le degré d'efforts nécessaire en matière de gestion pour protéger et maintenir les valeurs culturelles et écologiques, et la concentration, la rareté de ces valeurs ou les menaces auxquelles elles sont exposées. Plus les menaces pesant sur ces valeurs de conservation sont élevées, plus le degré de protection de ces valeurs doit l'être également. Le niveau et le type de protection peuvent aller des activités de gestion définies dans le Principe 9 à l'exclusion des activités humaines, via l'instauration de réserves de protection. La figure 11 présente à titre d'exemple les zones essentielles des paysages forestiers intacts ; il est possible que l'instauration de réserves soit nécessaire pour protéger d'autres HVC.

### 3.7 Intégrer le risque dans les cadres nationaux pour les HVC

La raison principale de l'adoption d'une approche fondée sur le risque est de faire correspondre les mesures de gestion au niveau de risque dans chaque situation spécifique. Dans le cas du Principe 9, cela peut consister à :

- simplifier l'application du concept de HVC, éliminer les obstacles à la certification et en réduire le coût lorsque le risque que les activités de gestion forestière aient un impact négatif sur les HVC est faible ; et
- renforcer la rigueur, la cohérence et la transparence de l'identification, de la gestion et du suivi des HVC lorsque les HVC et le risque d'impact négatif sont particulièrement importants.

Pour réduire les potentiels impacts négatifs des activités de gestion, il est fondamental d'intégrer une approche de la gestion fondée sur les risques. Les *Lignes directrices destinées aux rédacteurs de normes pour tenir compte du risque d'activités inacceptables concernant l'échelle et l'intensité* (FSC-GUI-60-002) prévoient plusieurs scénarios :

- pour les activités présentant un faible potentiel d'impact négatif inacceptable, les contraintes administratives liées à la démonstration de la conformité seront réduites. Ainsi, les exigences relatives à la consignation des concertations seront assouplies, tout comme les exigences relatives à la réalisation et à la consignation de certaines évaluations, à l'élaboration de documents de gestion complexes, et à la réalisation et à la consignation du suivi.

- les activités présentant un fort potentiel d'impact négatif inacceptable nécessiteront des efforts plus soutenus et/ou des stratégies de gestion plus appuyées pour démontrer le respect des exigences ; et
- Les activités présentant un potentiel moyen d'impact négatif inacceptable devront respecter les exigences indiquées dans les IGI, ou adaptées dans les normes nationales grâce au processus de transfert.

Le niveau de performance requis en fonction des circonstances devra être indiqué dans les normes nationales FSC. Ces différents scénarios sont résumés dans la Figure 12.

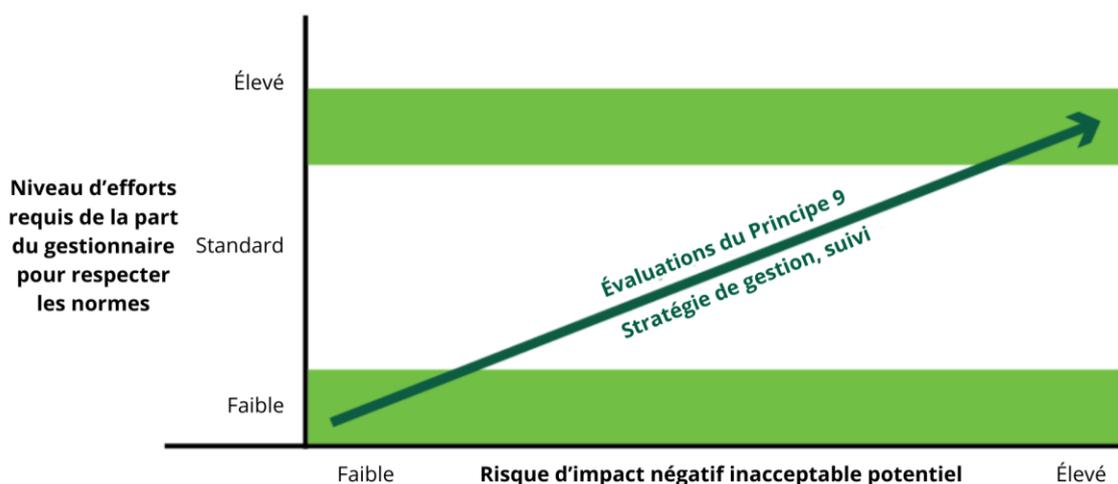


Figure 12. Approche fondée sur les risques pour l'évaluation des HVC

La procédure FSC-PRO-60-010 - *Intégrer une approche fondée sur les risques dans les normes nationales de gestion forestière* détaille les étapes du processus à suivre pour mener une approche fondée sur les risques et l'intégrer dans les normes nationales de gestion forestière afin d'évaluer, identifier et déterminer le risque compte tenu de la probabilité et de l'impact d'un non-respect des indicateurs de la Norme nationale de gestion forestière. Cette procédure volontaire a donc pour objectif d'axer le système de certification de la gestion forestière FSC sur les aspects les plus pertinents de la norme nationale de gestion forestière, afin de réduire le coût du système tout en préservant sa crédibilité et son intégrité.

Cette procédure est destinée aux groupes d'élaboration de normes intégrant une approche fondée sur les risques dans leurs normes nationales de gestion forestière. La décision d'intégrer une approche fondée sur les risques est laissée à la discrétion des groupes d'élaboration de normes. Les groupes d'élaboration de normes peuvent suivre ce processus au cours de l'élaboration d'une nouvelle norme nationale de gestion forestière, au cours du transfert d'une norme nationale de gestion forestière existant à la version 5-2 des Principes et critères, ou l'intégrer rétroactivement à une norme nationale de gestion forestière approuvée.

### 3.8 Pratiques de précaution

Les rédacteurs de normes peuvent définir des pratiques de précaution pour maintenir les HVC tout en réduisant les contraintes administratives pour les petits propriétaires forestiers. Les pratiques de précaution sont un ensemble de meilleures pratiques de gestion adaptées au contexte local, définies par les rédacteurs de normes pour maintenir « par défaut » les HVC lorsqu'il en existe, contournant ainsi en partie la nécessité d'identifier et de vérifier la présence réelle de HVC.

Adopter un ensemble adapté de pratiques de précaution et accepter de les respecter constituerait une condition préalable à l'utilisation d'une approche à faible risque. Les pratiques ci-dessous peuvent s'avérer utiles et importantes dans certains contextes. Si les rédacteurs de normes définissent des pratiques de précaution, ils doivent les adapter aux désignations HVC spécifiques, et s'assurer que ces pratiques de précaution maintiennent et / ou renforcent des HVC spécifiques.

Liste indicative de pratiques de précaution génériques :

- ne pas acheter, manipuler ou consommer de viande de brousse issue d'espèces focales, rares, menacées ou en danger ;
- pas de récolte ni de construction de routes dans les zones essentielles des PFI ;
- pas de récolte ni de construction de routes en cas de conflit ou de différends concernant les droits ou les pratiques de gestion ;
- pas d'utilisation de poison, ni de collecte ou de piégeage pouvant affecter des espèces focales, rares, menacées et en danger ;
- mesures pour résoudre les conflits entre l'homme et la faune, avec l'accord du gestionnaire de groupe ;
- pas d'entrave à l'accès ou la mobilité de la faune (autres que les clôtures pour le bétail) ;
- pas d'usage de pesticides ou d'engrais à proximité des rivières, des étangs et des lacs ;
- pas de déversement de déchets ou d'eaux usées dans les rivières, les étangs ou les lacs ;
- maintenir / restaurer le couvert forestier à proximité des rivières, des étangs et des lacs (l'exploitation doit être sélective et avoir un faible impact)
- pas de drainage des tourbières ou des zones humides naturelles ;
- maintenir / restaurer le couvert forestier sur les pentes abruptes (l'exploitation doit être sélective et à faible impact) ; et
- respecter l'usage traditionnel / les droits d'accès des autres usagers.

La figure 13 présente une étude de cas réalisée en Tasmanie.



## Étude de cas

# LES PETITS PROPRIÉTAIRES ET LE RISQUE

### Tasmanie, Australie

#### CONTEXTE

Le continent australien présente une très grande diversité et de nombreux centres d'endémisme où la concentration d'espèces endémiques locales est très élevée. De plus, certaines se trouvent dans des régions très fragmentées par l'agriculture. Par conséquent, un grand nombre de ces espèces sont considérées comme menacées ou en danger.

Il y a quelques années, une entreprise gérant des forêts pour le compte de petits propriétaires a commencé à travailler dans une bio-région de Tasmanie, caractérisée par un fort endémisme et comptant un grand nombre d'espèces et de communautés forestières menacées.

En se fondant uniquement sur les seuils de taille et d'intensité, un faible risque aurait pu être attribué aux unités de gestion dans le contexte australien (la superficie des parcelles individuelles était souvent inférieure à 50 ha, et les pratiques de gestion ne comportaient pas les coupes rases). Cependant, la probabilité de présence de HVC était élevée, tout comme la sensibilité et la vulnérabilité des espèces endémiques et menacées vis-à-vis des pratiques de gestion. Il était donc nécessaire que l'entreprise de gestion modifie ses documents de gestion afin de protéger plus efficacement les espèces.

Cela démontre l'importance de prendre en compte la probabilité de présence de HVC et les impacts lors de l'évaluation du risque.



Le diable de Tasmanie, une espèce en danger

Figure 13. Étude de cas sur les petits producteurs et le risque en Tasmanie

## **Annexe 1 : Notes sur l'élaboration de ce guide**

Ce document a été rédigé pour les besoins de FSC. Il s'appuie sur le document de travail étudié lors de l'atelier sur les HVC 2 et les PFI, organisé à Bonn en octobre 2012. Ce document a ensuite été révisé par la Performance and Standards Unit FSC IC en 2013 suite aux commentaires formulés par les participants. FSC a alors constitué un groupe de travail technique sur les HVC en juin 2015, chargé de réviser les conseils existants sur les HVC, de rédiger des indicateurs génériques internationaux conformes à la Motion 65 sur les paysages forestiers intacts, et d'élaborer un modèle de document sur les HVC afin de faciliter la rédaction de cadres nationaux sur les HVC par les groupes d'élaboration de normes.

Parallèlement, le réseau de ressources sur les HVC a publié un Guide commun pour l'identification des HVC (en 2013), proposant une approche globale de l'identification des Hautes Valeurs de conservation et s'adressant à la fois aux acteurs du système FSC et à un public plus large.



Forest Stewardship Council®

---

**ic.fsc.org**

FSC International Center GmbH  
Adenauerallee 134 · 53113 Bonn · Germany



All Rights Reserved FSC® International 2018 FSC®F000100